

PC / JGT / 2019F00049
SELARL MJ LEFORT - Yann LEFORT
prise en la personne de Me Yann
LEFORT
67 Avenue de la Libération
06130 GRASSE

Grasse, le 20/02/2019

N° de rôle : 2019F00049
N° de procédure : 2019RJ0025
Affaire : La SARL EURO PROJECT FRANCE
Jugement : 20/02/2019

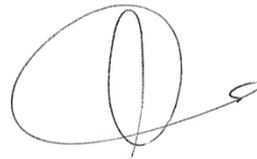
AVIS

Maître,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, la copie du jugement rendu, en matière de procédure collective, le 20/02/2019 par le Tribunal de Commerce de Grasse dans l'affaire ci-dessus référencée.

Veillez agréer, Maître, mes sincères salutations.

Le greffier,



EXTRAIT DES MINUTES
DU GREFFE



REPUBLIQUE FRANCAISE AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE
JUGEMENT DU VINGT FÉVRIER DEUX MILLE DIX-NEUF

Numéro de rôle général : 2019F49
Numéro de Procédure collective : 2019RJ25

Jugement PC ouverture d'une liquidation judiciaire simplifiée déclaration de
cessation des paiements

DEBITEUR :

La SARL EURO PROJECT FRANCE
95 Route de Pégomas
06130 GRASSE
Inscrite au RCS sous le numéro 812 514 750 RCS GRASSE

NON COMPARANTE,

Représentée par Maître GIRARD de la SCP GIRARD-GIDEL et GIRARD, avocat au Barreau
de GRASSE

COMPOSITION DU TRIBUNAL :

Décision contradictoire et en premier ressort

Président : Madame Karine GIGODOT
Juges : Monsieur Xavier PREVOST
Monsieur Jean-Jacques DI CRISTO

lors des débats, du délibéré et du prononcé.

Assistés, lors des débats de Maître Kathy VUILLIN, Greffier

Débats à l'audience en Chambre du Conseil du 13/02/2019.

Jugement prononcé par mise à disposition au Greffe le 20/02/2019, date annoncée à l'issue des débats et signé
par Madame Karine GIGODOT, présidente assistée de Monsieur Romain BOUZID, à qui la minute a été remise.

B

g

A la date du 07/02/2019, La SARL EURO PROJECT FRANCE a déclaré la cessation de ses paiements au greffe de ce Tribunal aux fins d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire conformément à l'article L. 640-4 du code de commerce.

La société prise en la personne de son représentant légal a été appelée à comparaître en Chambre du Conseil selon convocation remise par le Greffe. Les représentants du Comité d'Entreprise ou à défaut les Délégués du Personnel ont également été invités à se présenter en ladite Chambre du Conseil.

La SARL EURO PROJECT FRANCE représentée par Maître Luc GIRARD, a comparu en chambre du conseil.

Personne ne s'est présenté au nom du personnel.

Il résulte des pièces produites et des informations recueillies en Chambre du Conseil que l'actif disponible ne peut permettre de recouvrir le passif exigible.

Il y a lieu de fixer la date de cessation des paiements au 01/09/2017, date à laquelle la société n'a plus eu d'activité et de compte bancaire.

La SARL EURO PROJECT FRANCE sollicite à la barre, par l'intermédiaire de son Conseil sa mise en liquidation judiciaire aux motifs qu'elle n'a plus d'activité depuis juin 2017 et qu'elle n'emploie aucun salarié. Elle indique également n'avoir contracté aucune dette depuis juin 2017 et ne plus avoir de compte bancaire depuis septembre 2017. L'ensemble des créances déclaré (115.558 Euros) serait antérieur au milieu de l'année 2017.

Le Ministère Public a été avisé de la date de l'audience, la procédure lui ayant été communiquée. Il n'était pas présent à l'audience.

SUR CE,

Attendu que les informations recueillies par le Tribunal auprès du débiteur en Chambre du Conseil établissent que l'entreprise se trouve en situation de cessation des paiements par son impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible ;

Attendu que la SARL EURO PROJECT France n'a plus aucune activité depuis juin 2017, qu'elle ne possède plus de compte bancaire, qu'elle n'a contracté aucune dette depuis juin 2017, les perspectives de redressement sont irrémédiablement compromises, la SARL EURO PROJECT France est ainsi justiciable d'une procédure de liquidation judiciaire.

Attendu que les seuils prévus pour l'application de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée sont atteints conformément aux articles L. 641-2 et D. 641-10 du code de commerce ;

Attendu qu'il échet dès lors, d'ouvrir à l'égard de La SARL EURO PROJECT FRANCE une procédure de liquidation judiciaire simplifiée ;

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après en avoir délibéré conformément à la loi, statuant par jugement en premier ressort et contradictoire.

Après communication au Ministère Public,
Vu l'article L. 640-1 du code de commerce,
Vu les articles L. 641-1 et L. 641-2 du code de commerce,

CONSTATE l'état de cessation des paiements et l'impossibilité manifeste d'un redressement judiciaire,

OUVRE LA PROCEDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIEE à l'égard de La SARL EURO PROJECT FRANCE, adresse : 95 Route de Pégomas 06130 GRASSE, activité : Constructions, rénovations de maisons individuelles, bâtiments tous corps d'état, immatriculé(e) au RCS GRASSE sous le numéro 812514750,

FIXE provisoirement au 01/09/2017 la date de cessation des paiements,

B



DESIGNE Monsieur POINSIGNON Ariel, en qualité de juge-commissaire,

DESIGNE Madame CORRE Férudga, en qualité de juge-commissaire suppléant,

DESIGNE SELARL MJ LEFORT - Yann LEFORT demeurant 67 Avenue de la Libération 06130 GRASSE, en qualité de liquidateur judiciaire,

DESIGNE Maître VILATTE-FABRE Agnès demeurant 98 Avenue Frédéric Mistral 06130 GRASSE, en qualité de commissaire-priseur aux fins de réaliser l'inventaire et la prisee prévus à l'article L. 622-6 du code de commerce,

FIXE à quatre mois à compter du présent jugement le délai dans lequel le liquidateur devra établir la liste des créances déclarées prévue à l'article L.624-1 du code de commerce.

FIXE au 20/08/2019 le délai au terme duquel il examinera la clôture de la procédure conformément à l'article L. 643-9 du code de commerce.

ORDONNE l'exécution provisoire du présent jugement conformément à la Loi.

DIT que les dépens seront employés en frais privilégiés de procédure.

Dépens : Jugement (18-18)	29.34 €
TVA 20 %	5.87 €
TTC	35.21€

Karine GIGODOT



~~REDACTED~~
ROMAIN BOUZIO



Copie exécutoire délivrée le 20/02/2019 à SCP Delphine GIRARD-GIDEL & Luc GIRARD - Me Luc GIRARD



EXPÉDITION sur 3 pages, certifiée conforme à la minute

Délivrée à GRASSE le 20/02/2019